

SECTION 25
4-H CLUB de FINITION
AGNEAU ET CHÈVRE
Édition 2026

Directeur : Mike Rusenstrom 613-413-2780, David Coles 819-635-8253

Juge : annoncé séance tenante

Encanteur : Ab Carroll

Concours : Samedi 5 septembre 2026 à 9 h

Encan : Dimanche 6 septembre 2026 à 18h30

Règles :

Le concours est ouvert aux membres du club des 4-H Shawville. Chaque exposant doit fournir une preuve d'assurance responsabilité valable pour 2025 de deux millions de dollars (2 000 000\$) ainsi qu'avoir acquitté les frais d'inscription. Aucune inscription ne sera acceptée sans avoir fourni ces deux informations, de plus, une pénalité de 25% des gains sera imputée pour les inscriptions en retard.

Les inscriptions doivent être faites via AssistExpo, par la poste ou en personne au bureau de la Foire soit au 215 rue Lang, Shawville, QC, J0X 2Y0. La date limite est **le 15 août 2026 via AssistExpo.**

Les projets doivent avoir été enregistré avec le directeur responsable au 15 mai de l'année courante. Les frais suivants doivent être dûment faits et acquittés :

- membership du club 4H
- membership de la P.A.S.
- tout autre frais d'inscription au

concours.

Seul un projet par membre.

Vous devez fournir le numéro de l'étiquette ATQ ou l'étiquette du club 4H lors de l'inscription.

Chaque membre a droit à un animal substitut qui devra aussi être dûment inscrit au 15 mai selon la façon de faire habituelle. Un choix définitif de l'animal doit être fait au plus tard le 10 août.

L'animal peut être hébergé ailleurs que chez l'Exposant.

Cependant, l'exposant est le seul responsable des soins et de l'élevage de l'animal.

L'animal substitut doit être traité de la même façon et être disponible en tout temps pour une inspection.

L'utilisation du substitut doit être approuvé par le comité avec justifications suffisantes.

L'animal doit être au terrain de la foire le jeudi à midi .

Une pénalité de -1% sur le poids par heure de retard sera attribué aux retardataires.

La pesée se fait le jeudi à 18 hres précise.

Les agneaux doivent peser un minimum de 90 lbs et le poids maximal payé par l'encan est de 120lbs.

Les chèvres doivent peser un minimum de 70 lbs et le poids maximal payé par l'encan est de 100 lbs.

Les exposants doivent avoir participé à au moins 4 rencontres (tout club confondu) pour l'année en cours.

Les agneaux vendus à l'encan doivent être castrés tôt. Les castrations tardives seront refusées.

Chaque exposant est responsable de son animal jusqu'au moment où l'animal quitte le terrain de la foire.

Tout animal jugé dangereux par le comité sera exclu du concours et de l'encan

Les agneaux et chèvres doivent être bien finis pour être vendu à l'encan

Les agneaux et chèvres présentés au concours doivent être vendus à l'encan selon l'ordre déterminé par le directeur

Chaque membre 4H doit compléter et présenter son projet sur papier au plus tard le 15 août afin de pouvoir participer.

Les agneaux et chèvres destinés à l'encan peuvent être utilisés pour les points mais pas dans des classes. Dans la classe du showmanship, les agneaux n'ont pas de licou.

Les animaux doivent être la propriété de l'exposant au plus tard le 15 mai de l'année courante.

Les animaux doivent être nés dans l'année courante.

L'exposant porte le pantalon noir et le t-shirt blanc.

Le concours est ouvert aux exposants de 10 ans et plus au 1^{er} janvier de l'année courante.

Les exposants ayant un animal ayant le poids minimal doivent être présents dans la classe showmanship à défaut de quoi, il y aura disqualification complète de sa participation (aucun pris en argent remis. Ni trophée, ni points etc.)

Cette règle s'applique autant aux exposants 4H projet bouvillon que du projet agneau et chèvre. De plus l'animal ne pourra pas être mis à l'encan. Advenant qu'un animal pose un problème, une exception peut être possible mais devra être approuvée par le directeur de la division, le Président de P.A.S. et le leader du club 4H.

Tout changement aux différentes règles seront faites par les directeurs concernés, le président de P.A.S. et les leaders des animaux de marché.

Compensation frais de déplacements

Les exposants qui se déplacent à 74 km et moins (aller simple) entre la ferme et le site de la Foire (215, Lang St Shawville, QC) recevront une compensation de 20\$ par animal jusqu'à concurrence de 200\$.

Les exposants qui se déplacent à 75 km et plus (aller simple) entre la ferme et le site de la Foire (215, rue Lang, Shawville, QC) recevront une compensation de 25\$ par animal jusqu'à concurrence de 250\$

Prix:

30\$

Classes:

6. Agneau

8. Showmanship agneau

Champion / Vice-Champion Showmanship

Champion / Vice-Champion Agneau de boucherie

5. Chèvre

Classes de Showmanship:

7. Showmanship Chèvre